

NOVEMBRE 2017



lesclesdelabanque.com

PROFESSIONNELS
**ÉCONOMISER
L'ÉNERGIE**



N°5
LES GUIDES BANCAIRES
POUR LE CLIMAT



CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR

**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901
Directeur de publication : Marie-Anne Barbat-Layani
Imprimeur : Concept graphique,
ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis
Dépôt légal : novembre 2017

SOMMAIRE

Introduction	2
Pourquoi réaliser des économies d'énergie ?	4
Comment identifier les économies réalisables ?	6
Investir dans de nouveaux équipements ?	8
Choisir un véhicule moins polluant ?	10
Rénover ou changer de locaux ?	14
Comment mon banquier examine-t-il ma demande de financement ?	18
Et au quotidien ?	20
Les 7 éco-gestes	23
Les points clés	24

Introduction

Comment agir contre le réchauffement climatique en limitant les rejets de CO₂ tout en ayant une activité professionnelle ? C'est possible en réduisant votre consommation d'énergie et c'est économiquement rentable. Plusieurs partenaires comme votre banquier peuvent vous accompagner dans cette démarche.

Pourquoi réaliser des économies d'énergie ?

Economiser l'énergie permet :

- de **réduire vos charges** et vos coûts de fabrication et d'améliorer votre rentabilité,
- d'afficher vis-à-vis de vos clients et partenaires votre **respect des critères environnementaux**.
- de **limiter l'impact** de votre activité sur l'environnement et contribuer ainsi à l'effort collectif de lutte contre le réchauffement climatique,

Cette démarche profite à la fois à l'environnement et à votre entreprise.

Comment identifier les économies réalisables ?

Grâce à vos factures d'énergie, vous **comprendrez votre consommation** et ses variations sur une année. Vous pourrez **identifier les principaux postes de dépenses énergétiques** et **vérifier l'état de votre équipement** afin de déterminer les économies possibles.

Vous pouvez être aidé dans cette démarche :

- **par les Chambres professionnelles** qui organisent des « visites énergies ». Un conseiller peut ainsi venir dans votre entreprise et vous proposer des améliorations pour diminuer votre consommation. Pour plus d'informations, contactez la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) ou la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) dont vous dépendez,
- **par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie** (ADEME) qui propose un conseil et un accompagnement professionnel pour vos projets « Energie et Environnement ». Toute la documentation est disponible sur le www.diagademe.fr.

La réalisation de ces études est souvent une étape préalable pour pouvoir bénéficier d'aides ou de subventions.

Les observations et/ou conseils reçus pourront notamment porter sur des investissements à réaliser pour vos équipements (machines, véhicules, etc.) ou vos locaux.



L'axe 7 du Plan Climat du Ministère de la transition écologique et solidaire ambitionne de donner aux petites et moyennes entreprises les moyens d'agir (offre d'accompagnement, dispositif clés en main, crédit...) contre le changement climatique.

Investir dans de nouveaux équipements ?

Les nouveaux appareils ou machines **sont** souvent, à puissance égale, **plus performants et moins énergivores**, donc moins coûteux à l'usage.

exemple

Un four à pain électrique à la place d'un four au fioul pour un boulanger, des lave-linge et sèche-linge dernière génération pour l'exploitant d'une blanchisserie... permettront de baisser la consommation d'énergie.

Votre banque propose des financements adaptés pour ces nouveaux investissements :

- **par l'octroi de prêts professionnels.** Destinés à tout type d'investissement, ils sont remboursables sur une période déterminée en fonction du type d'objet financé et de sa durée d'amortissement fiscal, soit généralement entre 2 et 7 ans. Sous certaines conditions, vous pourrez bénéficier de prêts à taux bonifiés (comme les prêts verts par exemple),
- en vous proposant **un crédit-bail mobilier.** Dans ce cas, votre banque achète le bien que vous avez choisi, puis vous le loue, avec ou sans option d'achat à l'issue de la période de location déterminée.



Des aides peuvent également vous permettre d'engager ces achats. Vous pouvez obtenir des renseignements auprès de votre CMA ou de votre CCI.

Choisir un véhicule moins polluant ?

Selon votre activité, vos déplacements et votre consommation de carburant peuvent représenter un poste de dépenses et d'émissions de rejets de CO₂ importants. **Utiliser un véhicule plus récent vous permettra de diminuer cette consommation et ces rejets.**

Vous pouvez financer le renouvellement d'un véhicule par un prêt professionnel, un crédit-bail ou une location longue durée.

Avec une location longue durée, **votre établissement financier vous loue une voiture ou un utilitaire** (voire commande pour vous le modèle que vous désirez) durant une période (généralement comprise entre 12 et 60 mois) au terme de laquelle **vous restituez le véhicule**.

Durant cette période, **vous avez l'usage du véhicule** mais son entretien et les réparations liées à l'usure normale sont généralement à la charge de l'établissement financier. Vous bénéficiez ainsi d'un véhicule récent et bien entretenu pour un budget et une durée connus d'avance.



Le mini-guide « Professionnels : se déplacer plus vert » est consacré à l'acquisition de véhicules moins polluants.



PLUS CHER À L'ACHAT, UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE OU HYBRIDE PEUT VOUS PERMETTRE DE BÉNÉFICIER D'AIDES INCITATIVES. SON PRIX S'ALIGNE AINSI SUR CELUI D'UN VÉHICULE CLASSIQUE AVEC UN COUT AU KILOMÈTRE PARCOURU INFÉRIEUR.

Rénover ou changer de locaux ?

LA RÉNOVATION DE VOS LOCAUX

Le chauffage et l'éclairage constituent souvent des postes de dépenses énergétiques importants en raison de l'amplitude horaire de l'utilisation de vos locaux.

Des **travaux de performance énergétique** pour améliorer l'isolation de vos toiture, murs, fenêtres ou vitrines, vous permettront de **limiter la déperdition de chaleur et donc d'énergie**.

Le **système d'éclairage** de votre atelier, de votre boutique, peut être **optimisé** en :

- installant des lampes basse consommation, des interrupteurs détecteurs de mouvement, des LED...
- modifiant les circuits pour n'éclairer que les zones utiles à votre activité,
- installant des programmateurs pour votre éclairage extérieur.

Ces investissements de rénovation peuvent être réalisés au moyen de financements bancaires, dont certains spécifiques (Prêt Eco-énergie...), pour les travaux de mise aux normes de l'éclairage, du chauffage, de la climatisation...



**L'ÉNERGIE PEUT ÊTRE
AUSSI D'ORIGINE
SOLAIRE, HYDRAULIQUE,
GÉOTHERMIQUE...
DES AIDES SONT
DISPONIBLES AUPRÈS
DES COLLECTIVITÉS
LOCALES ET DE L'ADEME.
VOUS POUVEZ EN
TROUVER LA LISTE SUR
AIDES-ENTREPRISES.FR.**

LE CHANGEMENT DE LOCAUX

Si vous êtes locataire ou dans l'impossibilité d'effectuer des travaux de rénovation (coût disproportionné, copropriété...) et que vous souhaitez faire baisser de façon importante votre consommation d'énergie, vous pouvez décider de **déménager pour des locaux plus récents** ou plus adaptés que vous louerez, achèterez ou que vous ferez construire aux nouvelles normes écologiques.

Votre banque peut financer l'achat ou la construction **avec :**

- **des prêts immobiliers spécifiques aux professionnels.** Votre entreprise devient alors propriétaire des murs et rembourse l'emprunt d'une durée généralement comprise entre 8 et 15 ans selon les échéances convenues.
- **un crédit-bail immobilier.** Votre banque ou sa filiale spécialisée achète à votre place les locaux professionnels qu'elle vous loue pendant une période déterminée. Vous avez, au terme de cette période, la possibilité de devenir propriétaire du bien moyennant le paiement d'une valeur résiduelle définie.

Comment mon banquier examine-t-il ma demande de financement ?

Comme pour toute demande de prêt, votre banquier sera **attentif au plan de financement** de votre projet **et à votre capacité de remboursement**. **D'autres éléments** pourront être pris en compte dans l'analyse de votre demande :

- le renouvellement de vos moyens d'exploitation avec un équipement récent et fiable,
- les gains attendus de cette réduction de votre consommation d'énergie,
- les implications commerciales (changement de modèle de production, nouvelle politique, possibilité de nouveaux marchés...).

Et au quotidien ?

Vous pouvez réaliser des économies par des gestes simples du quotidien quelles que soient votre activité et la taille de votre entreprise :

- contrôler, été comme hiver, la température ambiante dans des locaux,
- mettre hors tension ou en veille les appareils inutilisés,
- éteindre les lumières en quittant les locaux...

A titre d'exemple,
de nombreux conseils
par types de commerce
sont disponibles
sur le site de
Paris commerce énergie



LES 7 ÉCO-GESTES DE LA BANQUE AU QUOTIDIEN

- 1 Privilégiez la consultation à distance** (Internet ou smartphone).
- 2 Optez pour les relevés de compte électroniques.**
- 3 N'imprimez que les documents indispensables,** en recto-verso de préférence.
- 4 Ne demandez un ticket** au distributeur automatique **qu'en cas de besoin.**
- 5 Privilégiez les paiements électroniques** (carte, virement...) plutôt que le chèque ou les espèces.
- 6 Conservez vos documents utiles** (contrats, relevés...) **en format électronique** plutôt qu'en papier.
- 7 Privilégiez les échanges par courrier électronique** plutôt que par lettre.

AVEC LES BANQUES FRANÇAISES ENGAGEZ-VOUS DANS
LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE



LES POINTS CLÉS ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

- Une démarche d'économie d'énergie peut avoir un impact positif pour l'environnement et la rentabilité de votre entreprise.
- Faire un bilan de sa consommation d'énergie est une première étape essentielle.
- Des aides pour le conseil et le financement sont disponibles auprès de différents partenaires.
- Votre banque peut vous proposer des financements adaptés à votre démarche.



RETROUVEZ
TOUS
**LES GUIDES
BANCAIRES
POUR
LE CLIMAT
SUR**

lesclesdelabanque.com